

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : 1	L'an deux mille vingt-six Le vingt mars à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SEIFERT, le plus âgé des membres du Conseil Municipal <u>Date de convocation</u> : Le 16 mars 2026 <u>Secrétaire de séance</u> : Carole BEAURE
<u>Présents</u> : Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Maryline DURET, Estelle DURET-ROYER, Virginie JACOTTET, Christelle BRETTON, Olivier SEIFERT, Sébastien CARTON, Carole BEAURE, Florian ALGARRA-SUPPO, Victor DEPPEZ <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> :	

Délibération n° D26-11

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 14
- f. Majorité absolue 8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RICHARD Agnès	14	Quatorze
.....
.....

Proclamation de l'élection du maire

- ✓ Madame Agnès RICHARD, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,



Le Président,
André SEIFERT



Certifiée exécutoire le 21/03/2026
Transmise en Sous-Préfecture le 25 MARS 2026
Affichée le 24 MARS 2026